

Deux soirées
au Théâtre de Cahors
au profit des prisonniers

Le public cahorain est convié à deux beaux spectacles qui se dérouleront le samedi 13 et le dimanche 14 février en soirée au Théâtre municipal.

Mais ce qui doit attirer à ces deux soirées la grande foule des spectateurs c'est que le produit intégral de leurs recettes sera versé à l'œuvre du colis du prisonnier.

Nous tenons à dire en effet que pour garantir un résultat fructueux tous les frais de ces deux soirées seront couverts par la Légion des Combattants et que tous les interprètes, à commencer par la grande artiste Mme Marguerite Moréno, ont offert leur concours à titre entièrement bénévole, ce dont les organisateurs tiennent à leur exprimer leurs remerciements émus et reconnaissants.

Ils ne doutent pas que la générosité du public réponde à leur appel et que, grâce aux recettes de ces deux soirées, l'œuvre du colis du prisonnier pourra multiplier ses envois à ceux qui, là-bas, pensent à nous et que nous ne devons jamais oublier.

Les conférences du Cercle Gambetta

Nous avons annoncé que l'inauguration de la série des conférences artistiques et littéraires données par le Cercle Gambetta aurait lieu à la Préfecture dans la salle du Conseil Général le dimanche 21 février, de 5 à 7 heures.

Quelques réclamations s'étant produites sur le choix de cette heure, le Président du Cercle nous prie de dire que la conférence annoncée sera donnée le même jour, dans la même salle, mais le soir à 20 h. 30.

Nous rappelons que dans cette soirée d'inauguration, M. Emile Laporte parlera de « Baudelaire et sa poésie ».

L'entrée est gratuite et le Cercle adresse à tous une cordiale invitation.

Réunions légionnaires

La Légion des combattants a donné samedi et dimanche 6 et 7 février une série d'intéressantes réunions.

A la mairie de St-Céré étaient réunis les syndics agricoles de la région et bon nombre de légionnaires. M. Gauthier, Inspecteur régional, qui connaît à fond la question, a profondément intéressé les agriculteurs en leur exposant le Problème Paysan, tel qu'il ressort des faits, et en leur démontrant que tous les obstacles auxquels ils se heurtent sont la conséquence directe de la défaite, de la guerre mondiale et que tous les efforts des pouvoirs publics sont souvent impuissants à les empêcher.

Après lui, le camarade Maury exposa la nécessité de faire — et de faire bientôt — la Révolution Nationale, seule capable de sauver le pays, mais qui ne se fera pas sans révolutionnaires.

A 21 heures, les mêmes conférenciers développaient des sujets analogues devant un public attentif et chaleureux.

Le dimanche, très belles réunions à St-Paul-de-Vern et à Bannes au cours desquelles les mêmes thèmes ont été développés aux applaudissements d'auditoires particulièrement sympathiques.

Occultation de l'éclairage privé
En raison de la nécessité actuelle d'obtenir une occultation parfaite de l'éclairage privé, et afin de renforcer les sanctions appliquées jusqu'à ce jour aux contrevenants, il a été décidé qu'à dater du 8 février 1943, toute personne ayant fait l'objet de trois avertissements taxés ou de trois procès-verbaux pour mauvais camouflage des lumières privées se verra suspendre toute fourniture de courant électrique pendant un délai d'un mois, sans possibilité de dérogation.

Recensement

Le Gouvernement a prescrit le recensement général des Français et ressortissants français du sexe masculin né entre le 1^{er} janvier 1912 et le 31 décembre 1921 inclusivement.

Les coupons d'achat de chaussures

Les coupons d'achat de chaussures seront désormais nominatifs et ne pourront pas être cédés. Ils seront valables dans toute la France.

Une utile mesure

La municipalité de Cahors a pris la décision suivante qu'elle a portée à la connaissance de la population par voie d'adhésions placées dans les locaux de la mairie :

« Le public est informé qu'un registre des réclamations est déposé au secrétariat. Le maire de Cahors, en prenant cette initiative, espère ainsi faciliter les rapports du public avec les services municipaux dans l'accomplissement des multiples démarches requises nécessaires. « Il sera répondu à toute réclamation sincère et justifiée qui portera le nom, la qualité et l'adresse de son auteur. « Il espère que cette mesure sera bien accueillie du public et ne donnera pas lieu à des abus, à des plaintes ou à des récriminations inconsidérées. »

Camarades de la Route et Auberges françaises de la Jeunesse

Dimanche 14 février sortie vers le château de Labastide-Marnhac. Départ 9 h. précises, monument Gambetta.

Tarifs médicaux

Le Conseil Départemental du Lot de l'Ordre National des Médecins informe le public que depuis le 1^{er} janvier 1943, les tarifs médicaux sont les suivants :

Consultation au Cabinet 30 fr.
Visite à domicile :
de jour 40 fr.
de nuit 80 fr.
Visite de passage 50 fr.
Indemnité kilométrique 4 fr.
par kilomètre parcouru tant à l'aller qu'au retour.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche, deux matins : 13 h. 45, 16 h. 30. Soirée 21 h. Tino Rossi dans : LE SOLEIL A TOUJOURS RAISON, avec un bon Complément. France Actualités.

PALAIS DES FETES

Samedi 13 février, soirée 21 h. Dimanche, deux matins : 13 h. 45, 16 h. 30. Soirée 21 h. Tino Rossi dans : LE SOLEIL A TOUJOURS RAISON, avec un bon Complément. France Actualités.

PLUS QUE JAMAIS LE PAYS COMPTE SUR LES PAYSANS

C'est ce que le Maréchal et le président Laval sont venus répéter devant l'Assemblée générale des syndics de la Corporation paysanne.

On sait l'immense intérêt qu'ils portent à la paysannerie française, qu'ils connaissent bien, l'un et l'autre, ce pourquoi ils fondent sur elle les plus grands espoirs. « Je crois en notre race, a proclamé le chef du gouvernement, et c'est parce que j'y crois que je suis sûr que la France trouvera la voie de son salut. »

Mais, mieux que par des paroles, ils ont témoigné au monde rural leur profonde sollicitude par des actes et, notamment, en lui donnant ce statut — aujourd'hui définitif — qu'il avait vainement attendu jusqu'alors, qui, selon le mot de M. Max Bonnafous, « sauve le travail paysan de l'abandon où il était tenu et l'intègre dans les activités générales de la nation au rang éminent qu'il mérite ».

La Corporation paysanne — qui est, avec la Charte du Travail, « un des piliers du régime nouveau » a redit le Chef de l'Etat — « doit, a rappelé le ministre de l'Agriculture, faire évoluer matériellement et moralement les conditions de vie des masses rurales et, au même temps, dans des circonstances douloureuses, accomplir avec générosité la grande œuvre de sauvegarde nationale » que le Maréchal et le gouvernement attendent d'elle. Pour cela, comme l'a exprimé M. Pierre Caziot, « il lui faut être un organisme vivant et actif », par l'adhésion enthousiaste et la collaboration généreuse de tous ceux qu'elle rassemble dans son sein. A ce compte, instrument d'union et de force de la paysannerie française, elle sera aussi un instrument de régénération et de salut pour la France.

« La France, a très justement déclaré M. Bonnafous, a plus besoin que jamais de sentir monter en elle une sève neuve et forte. La sève montera de la terre, de ces masses paysannes, où l'organisation permettra enfin à toutes les personnalités puissantes de se révéler à elles-mêmes, à la paysannerie, à la patrie. »

La Corporation paysanne, on le voit,

« est appelée à jouer un grand rôle dans le pays ». Le président Laval s'est plu à le souligner à son tour. Mais, a-t-il ajouté, « elle doit mériter ses titres de noblesse : l'effort qui vous est demandé aujourd'hui — il s'adressait, ce disant, aux syndics de la Corporation et, par delà leurs personnes, à tous leurs collaborateurs — doit être le gage de la place éminente que vous devez prendre demain dans la vie française ».

Cet effort, en quoi consiste-t-il ? A cette question, le Maréchal, d'abord, a répondu : « Plus que jamais les paysans de France doivent produire et surproduire » ; puis le secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement : « Il faut que la Corporation nous aide — et, avec elle, tous les producteurs — à assurer le ravitaillement du pays », plus spécialement la « soudure » en ce qui concerne le blé et le pain. Son œuvre, en cette affaire, est primordiale. D'ailleurs, l'année dernière, a volontiers reconnu M. Bonnafous, elle a grandement facilité la soudure par l'intelligence, la compréhension et l'action » des syndics et de l'immense majorité des agriculteurs.

Il en sera de même cette année. Le ministre en a la conviction. Aussi, dans ce sentiment, a-t-il tenu à rendre un éloquent hommage à la paysannerie française, dont il a souligné la charge de difficultés et de souffrances.

Le ravitaillement est contraint d'enserrer le monde rural dans les mailles de sa réglementation : de là les plans d'imposition, absolument nécessaires et établis pour le bien commun. Mais que les paysans ne sachent bien : leur ministre ne les considère pas, cependant, comme des machines à produire et il espère réaliser rapidement pour eux les grandes réformes qu'ils attendent sur le statut de la propriété foncière, sur le statut du fermage, sur le statut du métayage, sur le code rural.

Qu'ils lui fassent confiance comme lui leur fait confiance et qu'ils acceptent avec une générosité patriotique les servitudes qui leur sont imposées du fait des circonstances ; elles les conduiront « par l'effort, sur le chemin de la grandeur ».

LA RELEVÉ

Compiègne accueillie

un nouveau train de rapatriés
Mercredi, un nouveau train de la Relève, ramenant en France de nombreux prisonniers libérés, est arrivé en gare de Compiègne.

Les rapatriés se sont rangés sur la place de la Gare où les attendaient le sous-préfet et le maire de Compiègne, qui se sont informés de leur santé. Bientôt, tous auront rejoint leurs familles qui les attendent avec impatience.

Loterie Nationale

Le tirage de la 2^e tranche de la Loterie Nationale 1943 aura lieu à Paris le samedi 20 février 1943.

EN PEU DE MOTS...

● A Cherves-Chatellard (Charente) une femme de prisonnier, Mme Goursaud, âgée de 25 ans, mère de deux enfants âgés de 7 et 4 ans, exploitée seule, en l'absence de son mari, une ferme comprenant plus de 60 hectares de prés, de bois et de terres labourables.

● Mgr Martin, évêque d'Amiens, s'est rendu dimanche à Doullens pour présider à la cérémonie du baptême du 20^e enfant des époux Mallart-Petit.

● Marcel Audemar, condamné à mort pour avoir assassiné un fonctionnaire des douanes frontalières, a été fusillé.

● Le correspondant du Manchester Guardian publie une déclaration dans laquelle M. Peyroun indique son intention de constituer, à Alger, une sorte de Parlement.

● Suivant une décision du directeur de la cinématographie nationale, les films où figure Michèle Morgan sont interdits sur l'ensemble du territoire.

La ration de pain des agriculteurs

Le mode de distribution de la ration agricole de pain a donné lieu à de légitimes protestations. De jeunes enfants, voire des nouveau-nés, bénéficiaient de 500 gr, alors que certaines catégories de consommateurs ruraux n'y avaient pas droit. Devant de telles anomalies, le ministre de l'Agriculture vient d'autoriser les préfets à retirer le bénéfice de la ration agricole aux consommateurs des catégories E et J pour l'accorder, en compensation, aux consommateurs des catégories J2 et J3, fils ou filles d'ouvriers agricoles.

Echangez vos chiffons contre des points de textile

Le système d'échange de chiffons contre des points de textile, expérimenté avec succès à Paris, Lyon et Bordeaux, va être systématiquement et très rapidement étendu à tout le territoire, y compris les campagnes.

Chaque des dix-huit régions économiques aura donc son action textile spéciale.

Notre nouvelle monnaie

Deux nouvelles pièces de deux francs vont être mises en circulation. Elles seront frappées en aluminium. Ces pièces de 27 millimètres de diamètre pèseront un peu plus de 2 grammes.

Foires de la semaine

Lundi 15 février : Figeac, Gagnac.
Mardi 16 février : Prayssac.
Mercredi 17 février : Assier, Laureuses, Vayrac.
Jeudi 18 février : Saint-Caprais.
Vendredi 19 février : Bach, Bédour, Gorges, Souillac.
Samedi 20 février : Capdenac, Salviac, Saint-Matré.

CHRONIQUE DU LOT

TRAITEMENT DES ARBRES FRUITIERS

Le sulfate de cuivre étant intégralement réservé au traitement du mildiou de la vigne, nous rappelons aux agriculteurs qu'il existe pour le traitement des principales maladies des arbres fruitiers des produits de remplacement qui peuvent donner des résultats à peu près équivalents.

1^o Traitement de la tavelure du poirier et du pommier. — Le sulfate de cuivre habituellement employé pour combattre cette maladie peut être remplacé par une bouillie sulfocalcique qui, bien dosée, risque moins de causer de brûlures.

Ce produit est le plus souvent vendu chez des détaillants en solution concentrée ; la dose d'emploi qui varie selon le mode de fabrication est indiquée sur le récipient qui le renferme.

Les meilleures époques de traitement sont les suivantes :

- a) Juste avant la floraison ;
- b) Après la floraison ;
- c) 10 à 15 jours après le second traitement.

Pour les variétés d'automne et d'hiver on peut compléter par un ou deux traitements en été.

Pour éviter les risques de brûlures il ne faut pas faire les traitements par temps très ensoleillé.

2^o Traitement de la cloque du pêcher. — Une bouillie sulfocalcique peut également être employée en remplacement du sulfate de cuivre.

Le traitement est à faire quelques semaines avant l'époque normale de la floraison, c'est-à-dire en général dans la 2^e quinzaine de février.

Comme il s'agit d'une opération de désinfection de la surface de l'arbre, la bouillie doit en mouiller toutes les parties.

Etant donné l'absence d'organes jeunes au moment du traitement, la concentration de la bouillie peut être augmentée sans crainte de brûlures.

3^o Traitements insecticides des pommiers et poiriers. — Pour lutter contre le carpocapse ou ver des fruits, il faut ajouter de l'arséniate de plomb à la dose de 1/10 au maximum à la bouillie sulfocalcique lors des traitements de printemps indiqués contre la tavelure.

La bouillie sulfocalcique et l'arséniate de plomb se vendent librement dans le commerce.

Aux agriculteurs désireux d'augmenter leurs ressources en huile

Vous ne pourriez trouver facilement de graines de colza, navette ou oseille devenues fort rares. Ne dispersez donc pas vos efforts en de vaines recherches.

Orientez-vous vers la culture du tournesol pour laquelle toutes les semences nécessaires seront mises à votre disposition.

Et souscrivez des contrats de cultures qui vous procureront à la prochaine récolte des avantages très appréciables en nature et en espèces dont bien des cultivateurs ont déjà profité cette année.

La réception de M. Cazals de Fabel à l'Académie des Jeux Floraux

Le dimanche 7 février 1943, l'Académie des Jeux Floraux a reçu solennellement M. Cazals de Fabel, ancien professeur agrégé au lycée de Toulouse, au fauteuil de M. François Tresserre, ancien doyen, dont l'éloge a été prononcé par M. Armand Praviel, censeur. M. Jules Pigasse, modérateur, a répondu au Récipiendaire.

Prix de la viande d'agneau et de mouton

Par arrêté du Préfet régional, le prix de la viande d'agneau et de mouton est ainsi fixé au kilogramme :

Agneaux extra : gigot entier, 48 fr. 77 ; tranche de gigot, 47 fr. 77 ; selle ou filet carré, 46 fr. 96 ; côte découverte, 36 fr. 19 ; épaule, 32 fr. 90 ; poitrine en tranche, 36 fr. 90 ; poitrine et collet, 19 fr. 74.

Agneaux et moutons, 1^{re} catégorie : gigot entier, 40 fr. 04 ; tranche de gigot, 45 fr. 04 ; selle ou filet carré, 43 fr. 12 ; côte découverte, 33 fr. 88 ; épaule, 30 fr. 80 ; épaule en tranche, 34 fr. 80 ; poitrine et collet, 18 fr. 48.

Moutons et brebis, 2^e catégorie : gigot entier, 36 fr. 79 ; tranche de gigot, 41 fr. 79 ; selle ou filet carré, 39 fr. 62 ; côte découverte, 31 fr. 13 ; épaule, 28 fr. 30 ; épaule en tranches, 32 fr. 30 ; poitrine et collet, 16 fr. 38.

Moutons et brebis, 3^e catégorie : gigot entier, 33 fr. 54 ; tranche de gigot, 38 fr. 54 ; selle ou filet carré, 36 fr. 12 ; côte découverte, 28 fr. 38 ; épaule, 25 fr. 80 ; épaule en tranche, 29 fr. 80 ; poitrine et collet, 15 fr. 48.

Vélos contre voitures

Un groupe de cyclistes venant de Fumel suivaient la route de Vire lorsque l'un d'eux, au lieu dit « Les Rivals », heurta la voiture hippomobile de M. Buc, de Leygues.

Il fut projeté sur le sol et dans la chute il reçut de fortes contusions à la face et à un côté. Il fut transporté à l'hôpital de Puy-l'Évêque et reçut les soins de M. le docteur Rouma. Son état ne serait pas grave.

Un cycliste qui venait de la direction de Cahors est entré en collision avec une camionnette allant en sens inverse et a été projeté sur la route.

Il a été légèrement contusionné et il y a eu quelques dégâts matériels.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 14 février et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie Heilhes.

POESIE PROVINCIALE

Sous ce titre, le *Courrier du Centre* du 5 février publie un long article de M. Emile Henriot sur le numéro spécial de *Quercy* consacré à nos poètes. L'éminent critique littéraire du *Temps* a été surpris par la qualité de cette curieuse anthologie et il le dit sans ambages :

« Ces poètes ne sont pas tous animés de très sublimes prétentions. Ce n'est pas le souel de la grande littérature qui les pousse toujours à se faire imprimer. Mais chacun d'eux aime la poésie, à sa façon ; et c'est beau, qu'elle existe ainsi dans le cœur des hommes, si gratuitement et si naïvement. Et c'est beau, qu'à travers des simples, quelquefois, dans ce monde si matériel et si déséquilibré, elle trouve à jaillir avec une telle spontanéité et souvent avec tant de bonheur. Il faut mettre à part, naturellement, un Perbosc, ce grand poète occitanien, un abbé Cubaynes, un Sylvain Touze, un Fernand Pouey, un Digot, un Ernest Lafon, un Charles Nismes, un Pierre Calé, écrivains-nés et adroits artistes, dont le talent dépasse l'horizon natal. L'Anthologie quercyenne en donne des pages remarquables ; celles de M. Sylvain Touze, notamment, à la mémoire de son père disparu pendant l'autre guerre et dont la *Chanson de l'Exilé*, écrite en un lointain Stalag, m'a tout l'air d'un réel chef-d'œuvre d'émotion et de vérité... »

Le charmant, dans ce cœur de poètes, c'est d'y pouvoir, à plus d'une page, en découvrant un, au nom inconnu... dont l'accent, soudain, se révèle si juste voix de la terre, gai refrain de la tradition, soupir de tendresse, cri humain. Sauf le bonheur de l'expression et la trouvaille de rencontre, la poésie, ici, n'appartient plus uniquement à l'art : elle est prière, extase, amour, effusion. Elle est, dans le dialecte de son terroir ou dans sa langue nationale, la musique que se fait à lui-même un homme qui chante en travaillant, et recense ses images familières, s'amuse à la pensée des bonnes farces et des larges bombances des jours fastes, s'attendrit de ce qu'il a dans le cœur, ou se plait aux beautés de ses paysages. Pour eux tous, la poésie est mêlée naturellement à la vie ; elle est une respiration, une aération naturelle, une façon de s'oisonner... »

S'il y a encore dans ce siècle de fer et de larmes une poésie populaire, elle est dans ces rêveries de village, où elle a ses sources toujours vives, dans ces chants du labour, de la forge ou de la vendange, dans ces contemplations de l'humble toit où des chers absents ont vécu, et du ci-metière où ils dorment... »

M. Emile Henriot souligne le très heureux essai de regroupement provincial et de régionalisme que constitue cette Anthologie et il souhaite que chaque province de France imite le Quercy.

« Il me semble, écrit-il, qu'en Provence, ou dans le Bordelais, des anthologies analogues à celle qu'a si joliment réussie M. Joseph Maurelle pourraient être également composées : propres, comme il dit, à ouvrir « les voies qui conduisent au merveilleux pays de poésie », et qui révéleraient d'excellents poètes ignorés, dignes d'audience et d'estime. Toute serre a ses aloettes. Mais qui donc, si on ne les lui montre, y fait attention, dans notre distraction continue et nos hâtives courses au profit et à l'intérêt ? »

Nous sommes heureux de trouver un tel hommage à notre Quercy sous la plume experte de M. Emile Henriot et un si juste éloge de la tentative de renaissance provinciale et nationale des animateurs de la revue *Quercy*.

Blessé par un levier

M. Lucien Mignot, chef de brigade de manœuvre du dépôt de la gare, conduisait une machine dans le hangar. Au cours de cette manœuvre, il fut actionné le pont tournant dont le levier, mal enclenché, le frappa au front.

M. Mignot, gravement atteint, fut conduit à l'hôpital où il reçut les soins de M. le docteur Rougier. Il devra observer un repos de 15 jours.

Triste père

Le nommé Touche, propriétaire d'un château aux environs de Duravel, ainsi que nous l'avons annoncé, a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Cahors pour avoir abusé de plusieurs de ses filles.

L'inculpé a pris pour défenseur Me Louis Lacaze.

Tribunal de simple police

Sous la présidence de M. Blanc, juge de paix, assisté de M. Guichard, greffier, et de M. Bardy, commissaire de police, remplissant les fonctions du ministère public, le tribunal de simple police a statué sur les affaires suivantes :

6 amendes à 1 fr. pour défaut d'éclairage ; 2 à 1 fr. pour avoir fumé dans une salle de spectacle ; 1 à 11 fr. pour excès de vitesse ; 2 à 6 fr. pour circulation à gauche ; 7 à 5 fr. pour infraction aux règlements sur la salubrité ; 3 à 5 fr. pour stationnement en lieu interdit ; 1 à 1 fr. pour abandon d'attelage sur la voie publique ; 3 à 15 fr. pour défaut de sautoir conduit ; 1 à 1 fr. pour inobservation des règlements concernant la défense passive.

La Cie T.E.D. est condamnée à 50 fr. d'amende pour arrachage d'arbre sans autorisation sur une route nationale. Les Ponts et Chaussées obtiennent 3.100 fr. de dommages-intérêts.

Défaut de pièces d'identité

Une fois de plus, la police d'Etat de Cahors vient de procéder à une rafle parmi les habitués de la Soupe Populaire.

Au cours des identifications, quatre procès-verbaux pour défaut de présentation de pièces d'identité ont été dressés.

INFORMATIONS

La Grande-Bretagne redoute pour le printemps une offensive aérienne

L'éditorial du *Daily Telegraph* écrivait récemment :

Il semble que le haut commandement allemand ait mis au repos un grand nombre d'escadrilles de chasse et de bombardement en vue d'une offensive massive de printemps sur la Grande-Bretagne ou d'une contre-attaque sur le continent. Nous croyons savoir, d'autre part, que l'Allemagne possède une vaste réserve de bombardiers. Le public anglais serait bien avisé de se préparer à de nouvelles souffrances.

Une nouvelle formule de semelles

En raison de la pénurie de cuir et de caoutchouc on étudie pour le moment un « semelage » composé d'une embrasure en bois et d'un avant de cuir, visant à utiliser les avantages du bois et ceux du cuir pour conserver aux chaussures leurs qualités d'usage et de souplesse tout en économisant 50 0/0 de cuir.

La partie arrière serait en bois et la partie avant, qui se plie à chaque pas, en cuir.

La ration de vin dans les restaurants

Contrairement à l'information selon laquelle on envisagerait de supprimer le vin dans les restaurants, au repas du soir, et même en totalité certains jours de la semaine, on affirme, dans les milieux compétents, qu'aucune mesure de ce genre n'est actuellement envisagée.

Démonstration de taille d'hiver des arbres fruitiers

La Direction des Services Agricoles du Lot et la Société nationale des chemins de fer français organisent, en collaboration avec les Municipalités et les Syndicats fruitiers, des démonstrations de taille d'hiver des arbres fruitiers qui auront lieu dans les conditions suivantes :

1^{er} mars, à Cahors, chez M. Mandelli, rue Martin-Baudel, de 14 h. à 16 h. ;
2 mars, à Prayssac, chez M. Frayssac, à Nouel, de 10 h. à 12 h. et à Puy-l'Évêque, chez M. Teysnière, à Leygues, de 15 h. à 17 h. ;
3 mars, à Duravel, chez M. Froment, de 9 h. 30 à 11 h. ;
4 mars, à Tour-de-Faure, chez M. Rulhes, de 9 h. à 11 h. ;
5 et 6 mars, à l'École de taille de Prayssac ;
9 mars, à Creysse-Sainte-Catherine, chez M. Coullé Gabriel, de 9 h. à 11 h. ;
10 mars, à Martel, chez M. Soullillet, route de Gramat, de 9 h. à 11 h. ;
11 mars, à Cornac, chez M. Sirleys, maire, de 9 h. à 11 h. ;
13 mars, à St-Denis-Martel, chez Mme Picard, à Termes, de 9 h. à 11 h. ;
14 mars, à Figeac, chez M. Ribeyrols, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et à Latronquière, chez M. Laval (syndic) de 14 h. 30 à 16 h. 30.

N. B. : Les heures indiquées ci-dessus sont les heures légales.

Tous les propriétaires qui la culture fruitière intéresse sont instamment invités à assister à ces démonstrations dont ils retireront le plus grand profit.

Bonne capture

Un renard adulte a été capturé au lieu dit « Labarthe », près du village de Larozière, par M. Amat.

Des oiseaux de proie ont également été capturés par M. Bardet au lieu dit « Rigal ». Félicitations aux habiles pigeons.

ETAT-CIVIL

du 5 au 12 février 1943

Naissances

Frauziol Jean, rue Wilson.
Gimenez Angèle, rue Jean-XXII.
Dujols Jean, rue Wilson.
Fornels Marie-Joseph, rue Wilson.
Lebert Jacqueline, rue Wilson.
Crozat Hervé, rue Wilson.

Publications de mariages

Auriac Sylvain, soudeur, et Pradel Suzanne, femme de chambre à Cahors.
Cantagrel Armand, chauffeur, et Valat Aurélie, dactylographe à Cahors.
Lapergue Yves, employé S.N.C.F., et Crayssac Jeanne, s.p., à Cahors.
Grangé Maurice, professeur à Vichy, et Lemaire Geneviève, s.p., à Cahors.
Gardaires Jules, électricien, et Carles Yvette, sténo-dactylo à Cahors.

Mariages

Nonette Georges, employé de bureau, et Balmary Madeleine, dactylo.
Blacher Henri, employé de bureau, et Antounet Yvonne, dactylo.

Décès

Bonnet Bazilise, Vve Imbertis, cult., 86 ans, Bégoux.
Belot Jeanne, Vve Girardeau, s.p., 75 ans, 21, rue St-Barthélemy.
Vidal Marie-Louise, Vve Soullillet, s.p., 71 ans, Bd Gambetta.
Gleye André, 17 ans, rue Wilson.
Arnaudet Victoire, Vve Piéouret, 89 ans, rue de la Caserne.
Amadiou Marie-Louise, épouse Ducombeau, s.p., 74 ans, Bd Gambetta, 53.
Sol Lucien, plombier, 52 ans, rue Jean-Caviole, 2.
Roques Jean-Baptiste, cult., 42 ans, aux Mathieux.

Les COURS PIGIER pour vous documenter et vous prouver la valeur de leur enseignement du COURS DE COUPE-COUTURE exposent d'une manière permanente les TRAVAUX de leurs ELEVES.

NE MANQUEZ PAS DE VISITER CETTE VITRINE

12, Boulevard Gambetta, Cahors

Les Sports

ASSOCIATION

Dimanche le stade L-Desprats sera le théâtre d'un vrai gala sportif : en lever de rideau du match de rugby Cahors-Castels se disputera la demi-finale du championnat du Lot de foot-ball association opposant l'équipe de St-Céré-Autoire I aux Réserves du Stade Cadurcien.

Tous les sportifs connaissent la valeur de l'équipe de M. Vieillescasses. Notons simplement qu'elle compte huit joueurs sélectionnés. Les « Réserves » stadiques, devant cette redoutable formation, ont un excellent moral et nous sommes certains d'assister à une belle partie. Coup d'envoi, 13 h. 30 précises.

Contrairement au Calendrier, l'équipe I du S.C. ne peut disputer dimanche le championnat contre Agen-Sportif, le terrain de cette dernière société étant indisponible.

RUGBY

Comme déjà annoncé, c'est dimanche 14 février que le C.A. Castelsarrasinois viendra donner la réplique au Stade Cadurcien. Nous ne ferons pas l'éloge de l'équipe visiteuse qui au point de vue régional est une des meilleures formations.

COUPE INTER-DISTRICT

Districl du Lot
bat Districl du Tarn-et-Garonne
par 3 buts à 2

La partie se jouait sur un terrain gras. Au coup de sifflet de M. Pertout, arbitre officiel du Comité des Pyrénées, les deux équipes se présentent sur le terrain ; l'équipe du Lot dans la formation suivante : Gaschy, Larnaude, Gimenez II, Bach, Matlia, Gimenez I, Pradeyrol, Pelletier, Laplaze, Grenier, Maronelle. Le terrain rendu glissant par la pluie ne permet pas aux deux équipes de pratiquer un foot-ball excellent ; néanmoins l'équipe du Lot plus athlétique, grâce à une ligne d'avants volontaires, bien servis par leurs demis, réussit à prendre un net avantage.

A la mi-temps, 2 à 1 en faveur du Lot. A la reprise, le Tarn-et-Garonne part à fond, sous l'impulsion de l'excellent distributeur de balles qu'est Montero. Le but égalisateur est réussi. Le Lot domine un moment doit s'employer à fond. Son goal Gaschy fait des prodiges en d'excellents arrêts. Une échappée de l'aillier gauche donne enfin un 3^e but au Lot.

Bonne tenue de l'équipe du Lot qui est à féliciter en bloc. — Le Districl du Lot. La prochaine rencontre éliminatoire aura lieu vraisemblablement le 21 février contre la sélection du Districl de l'Aveyron.

SPORT-BOULES

Championnat des Maitres-Joueurs. — Les épreuves de la deuxième phase se disputeront le dimanche 14 février, à partir de 14 heures, place des Acacias. Pourront prendre part à ces épreuves les joueurs dont les noms suivent : Guittard, Tamalet, Martinez, Massignan, de l'Amicale Bouliste des Badernes et Raynaud, Elie, Lasvaux, Sénac, Lannes, Pignatoli, Dupouy, de la Boule Cadurcienne.

Des femmes souffrent

Trop de femmes souffrent encore de troubles et de malaises qu'elles pourraient supprimer. Conseilons-leur l'usage des gouttes Florides, remède végétal efficace contre la plupart des maux féminins et de la circulation. Les gouttes Florides conviennent à tout âge : entre 40 et 50 ans notamment, elles rendent les plus grands services. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité ; 12 fr. 25, ttes pharmacies.

Quintonine

plus utile que jamais

6 Fr. 80 le flacon. - Toutes Pharmacies.

Pour vendre rapidement sans frais IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS - COMMERCES

Cabinet Indicateur Immobilier

R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

T. 535

CAHORS

Belmontet

Rapatrié. — Notre compatriote, M. Marius Ramond, prisonnier en Allemagne, vient d'être rapatrié au titre de la relève, et est rentré dans ses foyers. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Catus

Décès. — Nous apprenons avec tristesse la mort de Mme Alexandrine Mouly, du chemin de Lherm, décédée à l'âge de 78 ans. Sincères condoléances à son fils et à sa famille.

Le marché aux truffes. — Au marché aux truffes qui s'est tenu samedi, 6 février, jour de la foire, il y eut un apport de 300 kilos de truffes qui ont été vendues 800 francs le kilo.

Cabrerets

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Louis Armand, décédé à l'âge de 82 ans. M. Louis Armand était très connu et très estimé dans notre commune dont il était conseiller municipal depuis 1912. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Castelnau-Montratrier

Régulation de bovins. — La commune de Castelnau doit fournir le 22 courant, au ravitaillement général, 25 têtes de bétail. Les propriétaires désirant se défaire de leurs animaux sont invités à se faire inscrire sans retard au bureau de la mairie.

Bons de chaussures. — La liste des bénéficiaires des bons de chaussures pour le mois de janvier est affichée au placard de la mairie. Les bons non retirés au 15 février seront annulés et attribués à d'autres consommateurs.

Puy-l'Évêque

Société de pêche. — Dimanche dernier à 15 h. les membres de la société de pêche, régulièrement convoqués, se réunirent au lieu ordinaire de leurs séances en vue du renouvellement du Bureau. Le résultat du vote fut le suivant : Président : Dumeaux Pierre, au Port ; vice-présidents : Soulaçroix Clovis, rue Grande et Combarel Alain à Bar ; secrétaire : Cantagrel Pierre, au Rosier ; trésorier : Delbreil Edouard, au Port.

Le président, au nom du Bureau, remercia l'assemblée pour les marques de sympathie et de confiance qu'elle avait manifestées par son vote. La séance fut ensuite levée.

Nomination. — Nous avons appris avec plaisir que M. Laques Charles, cultivateur au Gautoul, venait d'être désigné par le Délégué régional, et après approbation de M. le Préfet du Lot, aux fonctions de Délégué cantonal à la Jeunesse pour le canton de Puy-l'Évêque. Sincères félicitations.

Saux

Etat-civil. — Prochain mariage de notre compatriote et ami, Roger Marés, habitant les Clausades, avec Mlle Marie Caumont, du hameau de la Hille, commune de Sérignac.

Ils forment un bon couple de travailleurs propriétaires agricoles. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur en même temps que nos sincères félicitations.

La plus nécessaire des libertés

Le ventre libre, c'est la santé. Combien d'hommes et de femmes au teint terne, souffrant de migraines, de vertiges, de lassitude venaient leur état s'améliorer s'ils prenaient après le dîner une tasse de tisane Vichyflor. Cette délicieuse tisane, composée de plantes hépatiques, laxatives, diurétiques, associées au sel Vichy-Etat, influence heureusement le fonctionnement du foie, des reins, de l'intestin. C'est un trésor pour la santé. 10 fr. 20 la boîte, ttes Pharm.

FIGEAC

Cardailiac

Rapatrié. — Nous apprenons avec plaisir le prochain retour de notre compatriote M. Lucien Daymon, du village de La Croix-Rouge, prisonnier en Allemagne. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

A surveiller chaque jour

Vous devez évacuer chaque jour les résidus de la digestion. Si vous y avez manqué aujourd'hui, prenez ce soir un comprimé Vichybol, laxatif doux qui libère l'intestin et le désinfecte. Ttes Pharm., 8 fr. 20 la boîte de Vichybol

UN MARI

POUR

LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 11

— Nous devons vraiment essayer de regarder les choses en face, dit enfin la mère. J'ai peur, ma chérie, de vous avoir trop gâtée. Vous vous éveillez après avoir trop vécu de rêves dans votre vie heureuse durant ces trois dernières années. Nous ne pensions qu'au bon côté des choses. Comme on dit ici, nous étions en haut de la vie, il faut regarder le bas, maintenant. Si vous aimez moitié autant qu'il vous aime, il me semble, à moi, que vous devez — que c'est votre devoir pour l'avenir — y réfléchir à deux fois avant de le renvoyer sans une petite leur d'espoir.

— Les choses sont souvent dictées par les circonstances, intervint Severance. N'êtes-vous pas un peu trop nourrie de préjugés, ma belle Maryse ?

— Et n'êtes-vous pas un peu hypocrite ? riposta-t-elle. N'oubliez-vous pas que je suis artiste et ai joué assez de comédies pour m'y connaître un peu, moi aussi, en matière de sentiment ?

Elle parlait rageusement et ses yeux lançaient des flammes à travers ses larmes.

Cependant, sa colère même était rassurante. Severance voulut y voir une preuve d'amour. Madame mère n'était pas loin de penser de même.

GOURDON

Gramat

Conférence. — M. Brasseur, conseiller technique paysan, délégué par le ministère de l'Information, fera le dimanche 14 février, à 20 h. 30, au local de l'Association des Anciens des Chantiers de la Jeunesse, place de la Halle, à Gramat, une causerie sur les problèmes paysans de l'heure. Tous les Anciens des Chantiers avec la question intéresse et tous les jeunes paysans du canton y sont cordialement invités.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 14 février par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia. — Samedi 13 février à 21 h. : « Premier Bal », avec un bon complément et actualités françaises.

Martel

Obsèques. — Les obsèques de Mme Vve Soullillet Philippe, propriétaire du « Carbone Blanc », route de Gramat, décédée à Cahors à l'âge de 71 ans, ont été célébrées ces jours derniers à Martel. Nos condoléances à la famille.

Mariage. — A Montvalent, de M. Force Jean, domicilié à Gluges, commune de Martel, avec Mlle Cécile Linol, demeurant à la Rivière, commune de Montvalent. Vœux de bonheur.

On observe ceci !

Ceux qui font usage des Sels Lorgan obtiennent un meilleur fonctionnement du foie. Ils observent, par l'apport du Chlorure de Magnésium, qui est la base de ces sels, plus de vitalité morale et cérébrale, plus de forces physiques, une souplesse musculaire plus grande, des digestions plus rapides, en même temps que leur organisme minéralisé est mieux protégé contre les maladies qui atteignent surtout les déprimés. Les Sels Lorgan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Pharm.

REMERCIEMENTS

M. Edgar MAILHE ; Mme BUZENAC, née FEYT ; Mme GIRY, née FEYT ; Mme GUIRLANDE ; M. Pierre GUIRLANDE ; Mme Vve Albert FEYT ; M. et Mme Roger FEYT et leurs enfants ; M. et Mme BARON, née FEYT, et leur fille ; Les familles FEYT, MAILHE, COUTURE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister à l'inhumation de

Madame Edgar MAILHE

née Marcelle FEYT

ETUDE DE Maître BROUËL

Notaire à Cazals (Lot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte passé devant Maître BROUËL, Notaire à Cazals (Lot), le treize mars mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cazals le dix-neuf du même mois, F° 18, N° 83, par le receveur qui a perçu les droits, Monsieur VERDIER Aimé-Henri dit René et Madame DUPUY Noëlie, son épouse, de lui assistée et autorisée, aubergistes-cabaretiers, demeurant ensemble au chef-lieu de la commune de Montcléra, canton de Cazals (Lot), ont vendu à Monsieur RUEYRES Claude, carrossier, et Madame BILLOL Alice, sans profession, son épouse, domiciliés au lieu dit de Marty, dite commune de Montcléra (Lot), un fonds de commerce de Café-Restaurant par eux exploité à Montcléra dans les locaux d'une maison appartenant aux époux VERDIER-DUPUY, mais vendue ce jour par acte au rapport du même Notaire par lesdits époux VERDIER-DUPUY à Madame Marie DELTOUR, veuve Irénée FILLOL, domiciliée à « Gagnepo », commune de Cazals (Lot), comprenant le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, le nom de « CAFE-RESTAURANT VERDIER », sous lequel ledit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier avril mil neuf cent quarante-deux. Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à Cazals en l'étude de Maître BROUËL, Notaire.

L'insertion au Bulletin Officiel a eu lieu le vingt-deux avril mil neuf cent quarante-deux.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans ce même journal le vingt-huit mars mil neuf cent quarante-deux. — Pour seconde insertion : L. BROUËL.

Mais elle jugea que les choses devraient en rester là pour le moment.

— Vous feriez mieux de vous retirer maintenant, Tony, dit-elle, lui donnant pour la première fois ce nom d'intimité, Maryse et moi discuterons ensemble...

— A quoi servira d'en discuter ? fit Maryse, soulevant ses belles épaules. Même si je me rangeais à son avis, ce que je ne peux même pas concevoir, cela ne m'enrainerait à rien ! On ne peut pas allumer du feu sans allumette et l'allumette vous manquera pour votre feu. Je vous répète que pas un homme au monde ne peut consentir un tel marché : être mon mari pour rire ! Un mari paravent !

— Vous oubliez le million de dollars ? — Non. Mais vous admettez vous-même que l'homme que vous cherchez doit être un homme comme il faut... Or, un homme comme il faut...

— Il y a des savants qui sont des hommes comme il faut et vendraient leur âme pour trouver de l'argent, afin de poursuivre leurs expériences !

Une phrase retint l'attention de Maryse : « Vendraient leur âme ». Qui donc avait employé ces mots en lui parlant le même jour... moins d'une heure auparavant ?

Elle rit tout haut. Un inventeur ! Oui, c'est bien ce qu'on lui avait dit qu'était Garth en dehors de son grade d'officier. Et c'est bien lui qui avait dit qu'il « vendrait son âme » pour obtenir son amour.

— Un inventeur, répéta-t-elle, si je vous en nommais un et vous le présentais ? La seule pensée qu'il va devenir mon mari — pour rire ou pour de bon — vous rendrait fou... si vraiment vous m'aimiez.

— Non, je ne me laisserais pas aller jusque là, dit Severance, croyant qu'elle plaisantait, mais sûrement je le surveillerais de près.

— Ce ne serait peut-être pas facile ! Supposez que je pense à John Garth ?

PETITES ANNONCES

J'ACHÈTE au plus haut cours toutes SAUVAGINES RENARDS, FUTOIS, FOINES. Ecrire PIGOT, 6, Rue Masséna, NICE.

Recherche urg. FERME MI-FRUITES 10-20 ha, Dordogne, Corrèze, Lot, b. terr., comm. par. t. élev. et cult. Ecrire condit. t. détails : E. BASTIN, Castillon-du-Gard.

J'achète tous modèles MACHINES A COUDRE, Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
M^{me} ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

VENTE, REPARASSAGE, REPARATIONS tous articles de coutellerie Affûtage de scies Lames de rasoirs mécaniques 5 francs le paquet chez FABRE, coutelier place St-Maurice (à côté des Halles)

MAISONNETTE à vendre à St-Cirq-Lapopie, sur route de Cahors à Capdenac. Prix : 10.000 fr. Pour visiter, s'adresser à M. BRUGÉOU à Tour-de-Faure (Lot).

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER

Puy-l'Évêque : PROPRIETE RURALE, maison, eau, électricité, grange, hangars, four. Terrains : 5 hectares 35. Pleine culture. Plein rapport, nombreux arbres fruitiers. Cheptel mort au complet. Cheptel vif : deux vaches de travail. Prix : 170.000 francs.

Concots : FERME 15 hectares, maison, dépendances et grange. Cause santé, réelle occasion. Prix : 80.000 francs.

Cahors, banlieue immédiate : JARDIN 3.000 m², alluvion. A débattre. 11 km. Cahors : FERME 27 hectares. Prix : 80.000 francs.

Choix : MAISONS de campagne, de 20 à 160.000 francs. R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, Cahors

REMERCIEMENTS

Mme SOL, son fils Robert et sa fille Marie-Thérèse ; Mme et M. BLAIN et leurs enfants ; Mme LAMBINET et son fils ; Mme et M. BOUYSSOU et leurs enfants ; Mme et M. BRY, parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Lucien SOL

Entrepreneur-Plombier Ancien Combattant

REMERCIEMENTS

M. Ludovic DUCOMBEAU ; Mme et M. Paul DUCOMBEAU et leurs enfants ; Mme et M. Georges AMADIEU ; Mme Vve Amédée DUCOMBEAU ; Mme et M. Jean DUBOIS et leur fils ; Mlle Suzanne AMADIEU ;

Les familles DUCOMBEAU, BOUSQUET, LABRO remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame DUCOMBEAU

ETUDE DE M^e Henri MELLAC

Notaire à Cahors

83, Boulevard Gambetta, 83.

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 2 février 1943, enregistré à Cahors A.C. le 4 février 1943, V° 785, F° 41, C° 215, M. Alfred MILLE-REUX, négociant, et Mme Marie-Irénée DAJEAN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, Boulevard Gambetta, N° 29, ont donné à M. Camille-Jean MILLEREUX, leur fils, épicière, demeurant avec eux, un fonds de commerce d'alimentation et vin à emporter et accessoires d'automobiles que M. MILLEREUX exploitait à Cahors, Boulevard Gambetta, N° 29, comprenant : l'enseigne, d'Alimentation, Tout pour l'auto », le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail et l'autorisation délivrée par M. le Préfet du Lot le 22 décembre 1936, pour 20 années, d'installer deux appareils fixes distributeurs d'essence et le matériel.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1^{er} février 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la deuxième insertion en l'étude de M^e MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion : Henri MELLAC.

Severance resta un instant comme foudroyé.

— Garth ne voudrait pas accepter un tel marché, affirma-t-il.

— Vous en convenez ? fit Maryse, méprisante.

VII

Ce que dit l'étoile

Mais elle commençait d'éprouver une extraordinaire sensation. Il y avait en elle de l'obstination, de la vanité, de la colère, du ressentiment et plusieurs autres choses qu'elle n'avait pas loisir d'analyser. Tony croyait que sa passion pour elle excusait tout.

Mais elle savait qu'il y avait d'autres hommes — un au moins — qui pensait et disait la même chose.

Si fort que Tony prétendit haïr et mépriser John Garth, il mettait le rustre de côté, comme un homme parmi les autres hommes qu'on ne pouvait pas acheter, qui ne se laisserait pas tenter et se refuserait à jouer un jeu aussi méprisable. Tony avait-il raison ? Ou bien l'homme qu'il rejetait comme impossible était-il capable de l'épouser à tout prix ? Intérieurement, elle se le demandait avec une ardente curiosité.

— Il y a quantité d'autres jeunes gens capables d'accepter sans avoir besoin de recourir à ce Garth, continua Severance. Donnez-moi le droit de chercher, Maryse. Laissez-moi un peu d'espoir en me donnant la mission de trouver un tel homme. Si je n'en trouve pas un ici, j'irai le chercher en Angleterre. Quand je devrais employer un détective...

— Non, coupa la reine mère. Personne d'autre que nous ne doit s'occuper d'une affaire qui ne doit être connue que de nous.

— Moi, je m'en lave les mains ! s'écria Maryse.

— Peut-être vous changerez d'avis en pesant le pour et le contre avec moi, chérie, dit sa mère, la voix enjouée. Pensez

au surprenant avenir que vous aurez avec Tony, quand les nuages seront dissipés...

Maryse, une fois encore, souleva ses épaules. Et, se détournant sans un mot, elle quitta le salon en faisant claquer la porte.

Sa mère se préparait à la suivre : — Allez-vous-en maintenant, Tony, ordonna-t-elle. Laissez-moi parler à la pauvre enfant. Tout cela est si affreux, si terrible. Mais cela peut encore s'arranger. Partez vite, je vous en prie. Je dois aller près d'elle.

VIII

Ce qu'elle ne pouvait expliquer

Mme Dorel resta tard ce soir-là dans la chambre de sa fille, discutant du grand événement.

Jamais la jeune fille qui gagnait non seulement le pain mais le luxe de sa mère n'avait été si cajolée. Non, vraiment ! Pas depuis sa grippe dans la première semaine de son grand triomphe à Londres.

Cette grippe avait atterré Madame mère qui craignait qu'une remplaçante éclipsât sa fille comme sa fille avait éclipsé sa devancière, Elsa Forter. La malade avait été entourée, soignée, presque hypnotisée de revenir à la santé. Tant et si bien qu'elle reparut au théâtre avant qu'on ait eu le temps de la remplacer.

Ce soir-là, aussitôt débarrassée de Severance, Mme Dorel courut à sa fille. Elle l'embrassa, la flatta, lui rappela qu'elle était la plus belle des femmes et finalement, ayant renvoyé Céline, elle déshabilla elle-même son « enfant meurtrie » et la borda, la dorlota comme au temps où Maryse était encore un bébé.

— Essayez de ne penser à rien, ma chérie, recommanda-t-elle ; laissez votre pauvre vieille maman veiller sur vous. Oubliez que vous avez grandi. Soyez encore mon petit bébé.

COMMUNE DE ST-PAUL-LABOUFFIE

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux

Le Préfet du département du Lot, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre ;

Vu la délibération en date du 8 novembre 1942 par laquelle le Conseil municipal de la commune de St-Paul-Labouffie :

1° Demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux d'alimentation en eau potable, projetés pour desservir la commune ;

2° Prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigateurs et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;

Vu l'avant-projet des travaux à exécuter ;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 sur la dérivation des eaux non domaniales ;

Vu le décret-loi des 8 août et 30 octobre 1935 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 sur la santé publique ;

Vu le décret du 2 mai 1936 ;

Vu l'avis du Conseil départemental d'Hygiène en date du 21 août 1941, sur la proposition de M. le secrétaire général :

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — L'avant-projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du 2 mai 1936, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

En conséquence un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de la commune de St-Paul-Labouffie pendant dix jours, du 16 février 1943 au 25 février 1943 inclus, de 10 heures à 16 heures, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance.